

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007
Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation

Ludovic LIONS

N° 49177-07
Séance du - 7 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION IMMOBILIERE ACTILOG

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,
- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
- VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2003-2006, co-signé par le Préfet et le Président du Conseil Général, le 26 août 2003, prorogé par avenant jusqu'au 31 octobre 2007,
- VU la délibération du Conseil Général du 15 décembre 2006 fixant le budget départemental consacré au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2007,
- VU le Règlement Intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement, validé par le Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées le 7 mars 2006 et la Commission Permanente du Conseil Général le 13 avril 2006.
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve le prélèvement, sur le fonds du F.S.L., d'une subvention de 16 000€ à l'association ACTILOG selon les conditions précisées dans la convention,

- ❖ Approuve la convention de partenariat pour une durée de trois ans avec le Président de l'association immobilière ACTILOG, et autorise le Président du Conseil Général à la signer,
- ❖ Pour 2007, la dépense de 16 000 € est inscrite au budget du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
- ❖ Le versement des subventions des exercices 2008-2009 se fera sous réserve de la disponibilité des crédits du budget du F.S.L.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITTE